

OBJECTIF(S)

- Comprendre les interactions entre ces 3 axes et leurs effets sur le marché immobilier, mesurer l'impact sur la valeur vénale et la valeur locative, comprendre et mettre en œuvre les grands changements dans la pratique immobilière

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Managers, gestionnaires, transactionnaires

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en immobilier, bâtiment et gérance locative

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - L'AMBITION CLIMATIQUE ET LE SECTEUR IMMOBILIER

- Les objectifs généraux
- Les objectifs liés au parc immobilier Français
- L'état du Parc
- Le calendrier
- Les sanctions en cas de non-respect
- Les conséquences sur le marché de la transaction
- Les Conséquences sur le secteur locatif (de l'augmentation de la vacance à l'interdiction de louer)

Objectif : Prendre conscience de l'enjeu et mesurer la typologie de son Parc afin de mettre en œuvre un calendrier propre à son marché

Traité avec cas et illustration : typologie, exemples

II - DPE, MARCHÉ, RESPONSABILITÉ

- Comment ça marche
- L'importance de la collecte des données (quelles pièces demander)
- Que se passe t'il si je n'ai pas les pièces justificatives ? (simulations sur site)
- Les obligations d'affichage
- Opposabilité du DPE et devoir de conseil du professionnel

III - CONSEILLER, ANTICIPER, AUDIT

- L'audit Energie Obligatoire
- A travers des cas pratiques, calculer l'effet du DPE ou des obligations sur la valeur vénale d'un bien
- A travers des cas pratiques, calculer l'effet sur le parc locatif
- Comment conseiller ses bailleurs et vendeurs ?
- Le cas particulier de l'achat pour investissement locatif
- Quels réflexes adopter

Objectif : Se poser les bonnes questions et bien conseiller

IV - LOI CLIMAT ET AUTRES ASPECTS

- Le carnet de rénovation
- La copropriété
- La notion de « rénovation énergétique performante »



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap